

**Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
le vendredi 06 juin 2025 à 20h**

Salle du Centre Socio-culturel à Illange

Membres du bureau de l'assemblée Générale :

Mme Danielle SANSALONE : Présidente
M. Nicodemo SANSALONE : Trésorier
M. Jean PELTIER : Secrétaire

Autres membres du CA présents:

Marc EHLY, Chantal EHLY, Agnès BORDAGE, Jean CHARLES,
Sylvie WAGNER, Cathy SALVINO excusée,

La réunion débute à 20h 15

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

Accueil des adhérents.
Pointage des présences/ des procurations.
Mise à jour des cotisations.

Approbation du CR de l'AG du 10 mars 2023.
Rapport moral de la Présidente.
Présentation du rapport d'activité 2025.
Présentation du rapport financier 2025 et vote.
Trésorerie au 31.12.2024.
Renouvellement de 3 membres, élection et vote.
Actions envisageables en 2025/2026.
Questions et discussions.
Pot de l'amitié.

Assemblée Générale Ordinaire

La réunion s'ouvre, après l'accueil des adhérents, par l'approbation du compte-rendu de la dernière assemblée générale, suivie d'un vote.

Le CR est adopté à l'unanimité.

1. Présentation du rapport moral 2024 par Danielle SANSALONE

La Présidente commence par remercier les gens d'être venus si nombreux (salle comble), elle remercie également la municipalité pour le prêt de la salle, et regrette l'absence de beaucoup d'élus ; seuls les deux élus de l'opposition de YUTZ et BERTRANGE (Pascal LANDRAGIN et Michel GUIBAUDO) étaient présents – ils s'étaient opposés à l'installation de cette usine mais aussi de la nouvelle usine KNAUF CEILING SOLUTIONS.

Elle fait ensuite un bref hommage à Guy VIGNARD, dont la photo est projetée en début de séance et clôturera également la réunion, accompagné d'un reportage à Surdulica, fait par Guy VIGNARD lui-même, lors de son voyage dans en Serbie, représentatif des problèmes graves récurrents et des dégâts causés par l'industriel Knauf dans d'autres pays également.

La présidente commence par rappeler que Knauf ne respecte pas son autorisation d'exploiter. Les nombreux rapports d'inspection de la DREAL démontrent clairement un nombre considérable de non-conformités. Ce qui aboutit à un nombre conséquent de mises en demeure, elles-mêmes insuffisamment respectées. Si l'industriel avait respecté tous les termes de sa demande d'autorisation, nous n'en serions pas là, à déplorer les nuisances olfactives, les gaz toxiques libérés sur les communes voisines, et les incidents, parfois journaliers, voire les

accidents des personnels.

CF l'un des articles du Républicain Lorrain qui pointe du doigt ces nuisances et signale les mises en demeure de l'industriel, en mai 2025, ainsi que « les risques liés à l'émission de gaz odorants » avec le titre significatif suivant : *Knauf empeste, l'Etat menace : l'usine mise en demeure par le Préfet.*

Nous sommes toujours en procédure sur le fond devant la cour d'appel de Nancy contre l'autorisation d'exploiter.

La Présidente rappelle ensuite que les performances de la laine de roche sont tout à fait inadaptées pour se protéger de la chaleur, ce qui sera l'un des enjeux du réchauffement climatique et que son emploi est interdit à Paris déjà dans les bâtiments publics ! Par ailleurs, elle signale que le Président du Département a décidé d'employer de préférence la laine de mouton pour isoler un bâtiment d'enseignement, à FONTOY, plutôt que la laine de roche. Elle met également en avant le fait que la production de laine de roche a déjà connu des incidents graves, non seulement à Surdulica, en Serbie, mais aussi à Saint Eloy les Mines, en Auvergne, un village sinistré par Rockwool, un concurrent de Knauf. De 4800 habitants, sa population est descendue à 1800 habitants.

La production de laine de roche génère des poussières et des fibres qui envahissent nos jardins et nos VMC. Knauf ne respecte pas les règles définies dans son autorisation d'exploiter, ainsi que le signale le site Géorisques dans la partie consacrée aux ICPE.

Sont ainsi signalés : *des émissions excessives, des rejets de fragments de laine de roche chez les riverains, dans l'école attenante, le stade, le parcours de santé, mais aussi des poussières abondantes qui envahissent jusque dans les demeures des communes avoisinantes, des problèmes récurrents de dégazage de poisons purs, sans filtre, émanant de la cheminée d'urgence etc....*

Par ailleurs, Knauf a été mis en demeure, par l'arrêté du 31 octobre 2024, pour un usage immodéré du réseau d'eau de la commune d'Illange (*36 500 m3 par an autorisés mais Knauf en a consommé 83 000, soit presque trois fois plus que le flux autorisé, et seulement pour la première usine !*).

Alors que nous devons – au moment du contrôle effectué par la DREAL – limiter nos arrosages pour pallier les sécheresses, Knauf l'assoiffé s'attelaient à vider nos nappes phréatiques.

La Présidente rappelle alors qu'il est important pour chacun de signaler chaque nuisance constatée et d'envoyer ces constatations aux mairies respectives, à la DREAL, à l'ARS et à la Sous-Préfecture. Car les élus doivent à leurs administrés **santé, salubrité et sécurité publiques !**

2. Le rapport d'activités.

Celui-ci est présenté par **Jean CHARLES**, appuyé d'un diaporama power point qui retrace à la fois la longue liste des incidents, accidents, incendies, et dépassements divers depuis mars 2023 jusqu'à 5 juin 2025, ainsi que les actions menées par l'association, de façon chronologique.

* 28 mars 2023 : Knauf à l'arrêt : grève des employés pour l'amélioration des conditions de travail.

* 9 avril 2023 : diffusion de l'avis de la consultation publique pour l'installation de Knauf Ceiling Solutions (2^{ème} usine Knauf) et forte sollicitation faite par SKI aux riverains de ILLANGE, YUTZ et BERTRANGE d'aller s'exprimer.

* 14 avril 2023 : information aux adhérents : Knauf envoie les rebuts de laine de roche vers l'Europe de l'Est par péniches, sur la Moselle, mais SKI est vigilant et détecte le manège et constate que plusieurs plaques finissent dans la Moselle.

* 18 avril 2023 : incident sur la Mégazone : après une avarie et pour éviter un arrêt de chaîne, Knauf produit en recrachant par la cheminée de secours, sans filtre ! Des dizaines de personnes sont intoxiquées et SKI, informée en direct, lance l'alerte.

* 21 avril 2023 : Knauf en roue libre : après le dégazage trois jours plus tôt, une quantité phénoménale de poussières de roches est rejetée dans la nature et dans le village. Un riverain informe SKI qui dévoile les images.

* 2 mai 2023 : Suite à l'alerte d'un salarié, SKI informe le grand public des gaz qui s'échappent de l'usine.

- Soutien jusqu'à l'Assemblée Nationale de Charlotte LEDUC qui informe les députés.

* 6 mai 2023 : Les incidents d'avril sont enfin relayés dans la presse.

- * 16 juin 2023 : Le conseil municipal de Bertrange se prononce « contre » l'extension de Knauf sur la Mégazone, mais Yutz vote « pour » suite au mensonge d'un adjoint au maire.
 - * juillet 2023 : Calvaire pour les riverains : odeurs immondes de l'usine qui pourrissent l'été des Illangeois, Yussois et Bertrangeois.
 - * 16 juillet 2023 : un courrier anonyme est adressé à Ski, aux services de l'Etat, ainsi qu'à certains élus : il relate des faits très graves : pollution de l'air, de l'eau, empoisonnement des salariés. Ski demande une réunion d'urgence avec les élus et la sous-préfecture : aucune réponse !!!!
 - * 28 août 2023 : création d'une commission locale de suivi de site (Cobidon) par le conseil départemental, regroupant l'industriel, la DREAL, les élus locaux et les associations. Nous acceptons l'invitation pour porter la parole des riverains, avant de nous apercevoir que cette commission remplit le seul but pour KNAUF de justifier les incidents et accidents qui émaillent d'une production déficiente. Le maire d'Illange qualifie SKI de « radio-chiotte » !
 - * septembre 2023 : des incidents signalés par Illangeois : envol de poussières, odeurs toxiques. SKI informe alors le Cobidon ; s'ensuit une mise en demeure de la DREAL pour des valeurs limite d'émissions non conformes – quoi qu'en pense l' élu de Yutz.
 - * décembre 2023 : encore un rapport de la DREAL concernant des non-conformités dans les émissions de l'usine : 6 fois trop d'émissions de monoxyde de carbone (CO), 3 fois trop d'oxyde des soufre (SOX), 3 fois trop de poussières émises !
 - * 18 décembre 2023 : 2^{ème} réunion du CLSS (Cobidon) : blablabla

 - * janvier 2024 : des riverains et SKI se portent Partie Civile, suite aux incidents d'avril 2023.
 - * mars 2024 : lors du 3^{ème} Cobidon, le président du conseil départemental souhaite nous consulter pour l'implantation sur la mégazone de projets loufoques : une usine de fabrication d'hydrogène et un centre logistique dont le gérant éco-tartuffe souhaite faire du maraîchage sous les cheminées de Knauf !?
 - * avril 2024 : on apprend que Knauf a touché **plus de 150 000 euros de la part de la Région** pour l'implantation de haies et de quelques arbres !!! L'argent du contribuable directement dans la poche de ceux qui empoisonnent notre air !
 - * printemps 2024 : les nuisances continuent : odeurs, poussières, dégazages
 - * mai 2024 : la mairie d'Illange inaugure une zone sportive sous les cheminées de Knauf.
 - * 23 mai 2024 : Knauf coupable : **le tribunal condamne Knauf, pour atteinte à l'environnement et non-conformité à l'arrêté préfectoral.** Mais l'amende de 5000 euros est trop légère pour être contraignante et l'usine n'est pas confisquée ! La Partie civile des riverains est pourtant déclarée recevable mais l'industriel ne leur versement pas de dommages et intérêts.
 - * 17 juillet 2024 : nouvelle grève chez Knauf à cause d'une défaillance du système de filtration. L'usine fonctionne donc en rejetant tous les gaz toxiques directement dans l'atmosphère et les salariés sont empoisonnés.
 - * été 2024 : odeurs infâmes dans toutes les communes avoisinantes.
 - * 1^{er} octobre 2024 : Après des années que nous réclamions une vraie commission de suivi de site, enfin première réunion en sous-préfecture. Ce comité a été initié pour enfin piloter et suivre les avancements sur ce site à risques. Nous réclamions cette création dès le démarrage de la première usine et il aura fallu attendre 5 ans de nuisances, des dizaines d'incidents et non-conformités, pour que ce comité soit enfin créé.
- Mais on a constaté l'absence de réponses convenables de l'industriel sur plusieurs sujets : l'origine des odeurs, l'impact des changements de procédé ou les émissions réelles du site. Tout cela n'est pas rassurant pour la suite ! Seul point positif : tous reconnaissent à présent les nuisances générées par Knauf et ce sujet est central dans les débats.
- Nous avons aussi pu faire entendre nos interrogations sur certains sujets : utilisations abusives de la cheminée d'urgence, impact des émanations d'ammoniac augmentant les nuisances olfactives et les risques.
- * 22 janvier 2025 : Neige industrielle sur Illange générée par les particules fines de Knauf !
 - * février 2025 : Knauf à nouveau épinglé par la DREAL pour son excessive consommation en eau !
 - * 20 février 2025 : les Illangeois découvrent des débris de laine de roche éparpillés partout dans le village. Silence radio de l'industriel pendant plusieurs jours avant qu'il annonce « qu'une porte était mal fermée » ! De qui se moque-t-on ?????
 - * 28 février 2025 : entretien avec le sous-préfet de Thionville à la sous-préfecture : celui-ci apprend des choses qu'il ignorait et ne cache pas son agacement et une certaine colère ! Il avoue avoir plus de problèmes avec cet industriel que tous les autres de la région.
 - * 3 avril 2025 : 2^{ème} réunion de Comité de Suivi de site organisée en urgence suite aux incidents de février : toujours pas d'analyse des fibres répandues dans le village et plainte déposée par la DREAL, devant le Procureur. Knauf admet enfin que les odeurs qui empoisonnent la vie des riverains sont causées par une pollution diffuse de

l'usine. Au lieu d'être captées, puis filtrées et rejetées par la grande cheminée, certaines fumées s'accumulent dans les ateliers et des trappes permettent aux fumées non filtrées, donc pleines de poisons purs, de s'échapper pour ne pas trop intoxiquer les salariés !

Knauf diffuse donc directement son poison dans les poumons de ses salariés, des écoliers, des sportifs des terrains de foot ou du pump track et des habitants du village.

* avril 2025 : incidents et nuisances continuent. SKI contacte la C.S.S. (Commission de Suivi de Site), le directeur de Knauf peine à s'expliquer, la DREAL intervient. Le maire d'Illange demande officiellement aux services de l'Etat que l'industriel baisse ou stoppe la production pour arrêter les nuisances.

* 8 mai 2025 : mise en demeure de la Préfecture pour les odeurs, mais Knauf s'en moque !

3. Présentation du rapport financier 2024 et vote.

Ce fut ensuite au tour de notre trésorier, Nicodemo SANSALONE, de présenter l'utilisation des finances et leur état au 31/12/2024.

Ce rapport, mis au vote, a été adopté à l'unanimité. Gestion approuvée à l'unanimité.

Pour le consulter, vous pouvez vous adresser au trésorier.

4. Renouvellement d'un tiers du CA : vote

Cathy SALVINO, membres du CA démissionne et deux autres (Chantal EHLIY et Sylvie WAGNER) se déclarent sortantes.

Une adhérente souhaite entrer dans le CA : Valérie ALBERTUS.

Chantal EHLIY et Sylvie WAGNER se représentent.

Il est alors procédé au vote de cette nouvelle constitution du CA : *adoptée à l'unanimité.*

Sont donc réélues : Chantal EHLIY et Sylvie WAGNER.

Est élue : Valérie ALBERTUS.

Le CA se compose désormais des 9 personnes suivantes :

Danielle SANSALONE, Nicodemo SANSALONE, Marc EHLIY, Agnès BORDAGE, Jean PELTIER, Jean CHARLES, Chantal EHLIY, Valérie ALBERTUS et Sylvie WAGNER.

5. Actions envisagées et envisageables :

Des idées fusent alors et les propositions ne manquent pas, d'ordre divers.

Parmi celles-ci, nous retiendrons surtout :

Pour canaliser les échanges, la présidente rappelle **les adresses mails des principaux acteurs à prévenir en cas de nuisances de nuisances constatées.**

Par ailleurs, Danielle SANSALONE notifie aux adhérents qu'il est possible d'envisager **des plaintes pour troubles anormaux du voisinage**, pour cela ils doivent contacter leur protection juridique afin de connaître le montant de la prise en charge des frais d'avocat pour ce genre de démarche. Plus nous serons nombreux à entamer ce genre de démarche, plus nous aurons de chance d'envisager une procédure groupée dans ce sens.

Nicodemo SANSALONE suggère de **créer un noyau fort d'adhérents par commune** pour faire remonter les informations des nuisances dans chaque commune impactées.

Jean CHARLES rappelle le rôle de vigilance de chaque riverain il rappelle également que selon la Convention d'Aarhus, le droit de blocage est un droit reconnu.

6. Questions et discussions

Marc Ehly fait remarquer que : « Emploi ne signifie pas nécessairement empoisonnement. » Il faut avoir une pensée pour les ouvriers qui travaillent dans des conditions ABOMINABLES.

Jean Charles rappelle que l'usine Knauf insulation utilise du phénol et du formaldéhyde en tant que liants. Or le formaldéhyde a été déclaré cancérigène.

Jean Charles nous apprend qu'avec le programme Choose, les procédures sont accélérées, donc les études d'impact et de danger sont bâclées. Dans le cas de Knauf Insulation, les études ont été faites rapidement. Cette étude a été effectuée en se référant à des personnes adultes : on n'a pas pris en compte qu'une école était attenante et que des enfants les enfants sont plus fragiles et n'évoluent pas à même hauteur que les adultes.

Jean Peltier témoigne du calvaire que la carrière de gypse "L'Anhydrite Lorraine" a fait subir aux habitants de Elzange depuis qu'elle a été rachetée par Knauf en 2008 : tapage nocturne en continu, toute la nuit, surtout en période de canicule.

Valérie Albertus, enseignante au groupe scolaire La Fontaine, fait remarquer que les odeurs de l'usine sont terribles, qu'il est impossible de profiter de la cour de récréation et que les élèves respirent les émanations toxiques de l'usine Knauf.

Sylvie Wagner reporte le fait qu'une adhérente est devenue allergique seulement depuis 5 ans et souffre de problèmes respiratoires très importants. Son médecin qui la connaît depuis de nombreuses années s'en est alarmé et lui a donné des médicaments.

Un autre riverain nous donne le témoignage suivant, en date du 9 mai 2025 : Je sors de chez le médecin à l'instant et voici sa conclusion : « Rhino-bronchite aiguë avec toux mixte et rauque. Exposition à la laine de roche probable. »

Les poussières intérieures ont été évoquées : avant la création de l'usine, les poussières étaient d'un standard « normal », mais depuis 5 ans on retrouve sur les meubles et surfaces une matière brunâtre qui n'existait pas auparavant.

D'autres riverains ont recueilli leurs cerises enrobées de fibres de laine de roche et, outre cette constatation, se demandent quelles sont les conséquences de tout ce qu'ils respirent et qu'on ne sent pas et qu'on ne voit pas sur leur santé.

Le Président **d'Air Vigilance** et membre de **LNE** fait remarquer qu'il siège dans diverses commissions et nous signale que tous les plans nationaux et dossiers partent au CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques). Ils sont rédigés par des bureaux d'étude, il n'y a pas de bilan carbone, ni de bilan massiques, ni d'études de toxicologie. On a déjà dépassé 6 limites planétaires sur 9.

La présidente d'**Attac** et membre **d'Air vigilance** rappelle que les maires sont responsables de la santé, de la salubrité et de la sécurité publiques de leurs administrés qui peuvent se pourvoir en justice en cas de négligence et d'inaction. Elle annonce aussi que 200 milliards d'euros sont attribués aux entreprises sans contreparties.

Michel Ghibardo, adjoint au maire de Bertrange, dit que lorsqu'une entreprise est estampillée Choose France, toutes les procédures sont simplifiées. L' élu local n'a pas alors de pouvoir. Il nous apprend aussi que Toyota n'a pas pu s'implanter sur la mégazone d'Illange, faute de place.

François Jecko, Illangeois, fait remarquer qu'à Illange il y a des infrastructures pour enfants, mais que l'équipe n'a pas beaucoup changé depuis 1945. Il dit aussi que Knauf a fait « exploser les capteurs d'eau » : l'usine a pompé 3 fois plus que ce qu'ils avaient l'autorisation de pomper.

Roland Marquet, habitant de Hayange, exprime sa solidarité avec notre combat et suggère qu'il faudrait distribuer un flyer explicatif aux riverains, en leur donnant des arguments à employer dans leurs mails de réclamation.

Une Illangeoise déclare faire des signalements réguliers au Sous-Préfet, à la DREAL, au maire d'Illange. Elle a eu la visite de deux inspecteurs de la DREAL, preuve que celle-ci s'implique dans le dossier. On a fermé des parcs éoliens dans le sud de la France, annonce-t-elle, car cela tuait les faucons crécelles, alors que Knauf Insulation commet des exactions beaucoup plus graves et n'a pas encore fermé. Le maire d'Illange a admis qu'il ne pouvait rien faire contre cette usine.

Et un adhérent ingénieur n'a pas caché son inquiétude et nous apprend que la pollution dispersée par la cheminée rouge et blanche pollue **autant que 3000 voitures qui tourneraient en rond en permanence, jour et nuit !** La majeure partie des questions tournaient autour de ce qu'il serait possible de faire pour arrêter cet enfer !

La Présidente clôt l'Assemblée Générale à 22 h 30, en invitant les personnes présentes à participer au pot de l'amitié, ce qui a permis aux personnes présentes de continuer d'évoquer leur quotidien avec cette usine polluante, de questionner sur des points précis et d'envisager des projets d'actions diverses.

Compte-rendu établi le 23 juin 2025